



# Bulletin Officiel

N° 4643 Jeudi 10 Juillet 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DE SOCIETES

#### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

TAWASOL GROUP HOLDING SA. 2

#### PAIEMENT DE DIVIDENDES

NEW BODY LINE 3

#### CLOTURE DE LA LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP VALEURS QUIETUDE 2014 3

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT - STEQ - AGO - 4

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH - AGE - 5

#### INFORMATIONS POST AGO

SYPHAX AIRLINES - AGO - 6-10

TAWASOL GROUP HOLDING SA. - AGO - 11-14

TAWASOL GROUP HOLDING SA. - AGO - 15

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE - AIL 2014 - 1 - 16-19

#### COURBE DES TAUX

20

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21-22

**AVIS DES SOCIETES**

**Augmentation de capital réalisée**

**Tawasol Group Holding  
-TGH-**

**Siège social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie**

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société Tawasol Group Holding et le public que l'augmentation de capital social de la société TGH de **17 995 844** dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **02 Mai 2013** et ouverte à la souscription du public le **28 Avril 2014** conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme et de Placement Global dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission aux négociations sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le N° **14-0857** du **11 Avril 2014**, a été réalisée par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles de nominal **1** dinar majoré d'une prime d'émission de **0,100** dinar par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **108 000 000** dinars divisé en **108 000 000** actions de nominal un (**01**) dinar et l'article **7** des statuts a été modifié en conséquence.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**NEW BODY LINE**

**Siège social :** Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société NEW BODY LINE qui s'est tenue le 24 Juin 2014 a fixé la date de mise en paiement des dividendes à compter de Jeudi 17 Juillet 2014.

Le montant du dividende unitaire à distribuer au titre de l'exercice 2013 a été fixé à 0,400 DTU par action.

---

2013 - AS - 1685

---

**CLOTURE DE LA LIQUIDATION D'UN OPCVM  
SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE**

**FCP VALEURS QUIETUDE 2014**

**Fonds Commun de Placement en état de liquidation**

Agrément du CMF n°44-2008 du 30 décembre 2008

Agrément du CMF de la liquidation n°29-2014 du 29 mai 2014

**Adresse :** Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation du fonds suite à l'expiration de sa durée de vie a été clôturée et que **la valeur liquidative a été valorisée à 5 905,313 D.**

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative sera versé dans son compte ouvert auprès de TUNISIE VALEURS **le lundi 14 juillet 2014.**

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social du gestionnaire TUNISIE VALEURS sis à l'Immeuble Integra-Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène.

---

2013 - AS - 1666

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT**

**« STEQ »**

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

La Société Tunisienne d'Equipelement « STEQ » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 18 Juillet 2014**, à **11 Heures**, au siège de la société, sis à 8 rue 8601 la Charguia I – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013 ;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013 ;
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2013 ;
4. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2013 ;
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2013 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
7. Nomination deux commissaires aux comptes pour la certification des comptes individuels de la société
8. Renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
9. Renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'intervention sur le marché financier en vue de réguler le cours des actions de la société et ce conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 ;
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques «SAH» porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **Mercredi 23 Juillet 2014 à 11h, à l'hôtel Golden Tulip Gammarth**, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 2) Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'actions gratuites à raison d'une (01) action nouvelle pour sept (07) actions anciennes avec six rompues,
- 3) Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 4) Modification corrélative des statuts,
- 5) Pouvoirs pour les formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les délais légaux.

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**SYPHAX AIRLINES**

Siège social : Aéroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2014, la société SYPHAX AIRLINES publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale prend acte des points et observations décrits dans le paragraphe « motif de l'opinion » au niveau du rapport général du Commissaire aux Comptes et autorise le Président Directeur Général de régulariser la situation par le biais du compte « modifications comptables affectant les résultats reportés » au niveau des états financiers de l'exercice 2014.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013 enregistrant un déficit net de **11 646 226,183** Dinars.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

**DEUXIEME RESOLUTION**

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les billets de trésorerie émis par la société SYPHAX AIRLINES et souscrits par la société TELNET HOLDING ainsi que les opérations et conventions signalées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

- Suite -

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du déficit de l'exercice 2013 s'élevant à **11 646 226,183** dinars comme suit :

Amortissements différés.....	3 232 936,434
Résultats reportés à nouveau (débitéur).....	8 413 289,749

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer des jetons de présence aux membres actuels du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

**SIXIEME RESOLUTION**

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de cinq membres du conseil d'administration après la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statue sur les états financiers de l'exercice 2013, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat de Messieurs Mohamed FRIKHA, Tahar MARRAKCHI, Mohamed GHELALA, Lotfi ZGHAL et la société FRIKHA et Cie pour une durée de trois exercices soit 2014, 2015 et 2016.

Le mandat des administrateurs qui viennent d'être renouvelé expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont pas frappés d'aucune incompatibilité l'interdisant l'exercice de leur mandat.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

**SEPTIEME RESOLUTION**

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat du commissaire aux comptes après la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statue sur les états financiers de l'exercice 2013, l'Assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat de Mr. Mahmoud TRIKI en sa qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

**HUITIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions réglementaires, l'Assemblée générale ordinaire décide de nommer Monsieur Walid BOUCHOUCHA, expert-comptable et membre de l'ordre des experts comptables de la Tunisie, en tant que Co-commissaire aux comptes pour une durée de trois exercices soit 2014, 2015 et 2016. Son mandat expirera à nouveau à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Président Directeur Général ou à toute personne qu'il désignera pour effectuer toutes régularisations.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité*

- Suite -

**2-Le bilan après affectation du résultat :**

<b>BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT</b>			
<b>(Exprimé en Dinars)</b>			
<b>ACTIFS</b>		<b>Exercice arrêté au</b>	
	<b>Notes</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	<b>A1</b>	4 098 524,322	328 178,512
Moins : Amortissements		-320 605,316	-60 439,106
<b>Total immobilisations Incorporelles</b>		<b>3 777 919,006</b>	<b>267 739,406</b>
Immobilisations corporelles	<b>A2</b>	17 932 598,097	2 197 468,982
Moins : Amortissements		-669 441,425	-243 610,973
<b>Total immobilisations corporelles</b>		<b>17 263 156,672</b>	<b>1 953 858,009</b>
Immobilisations financières	<b>A3</b>	13 366 123,607	10 475 374,306
Moins : Provisions		0,000	0,000
<b>Total immobilisations financières</b>		<b>13 366 123,607</b>	<b>10 475 374,306</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>34 407 199,285</b>	<b>12 696 971,721</b>
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>A4</b>	<b>16 320 029,041</b>	<b>3 041 221,375</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b>50 727 228,326</b>	<b>15 738 193,096</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks		39 549,238	36 580,296
Moins : Provisions		0,000	0,000
Clients et comptes rattachés	<b>A5</b>	10 587 276,897	1 833 173,941
Moins : Provisions		0,000	0,000
Autres Actifs courants	<b>A6</b>	14 127 024,253	5 039 810,406
Moins : Provisions		0,000	0,000
Liquidités et équivalent de liquidités	<b>A7</b>	3 015 437,021	1 483 533,756
<b><u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u></b>		<b>27 769 287,409</b>	<b>8 393 098,398</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b>78 496 515,735</b>	<b>24 131 291,494</b>

- Suite -

<b>BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT</b>			
<b>(Exprimé en Dinars)</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>Exercice arrêté au</b>	
	<b>Notes</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		27 500 000,000	15 000 000,000
Capital social non libéré		0,000	0,000
Réserves		12 500 000,000	0,000
Autres capitaux propres		0,000	0,000
Amortissements différés		-4 276 703,694	-1 043 767,260
Résultats reportés		-21 896 635,303	-13 483 345,554
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u></b>	<b>P1</b>	<b><u>13 826 661,003</u></b>	<b><u>472 887,186</u></b>
<b>P A S S I F S</b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunts		7 003 859,465	684 146,086
Provisions		200 000,000	100 000,000
<b><u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u></b>	<b>P2</b>	<b><u>7 203 859,465</u></b>	<b><u>784 146,086</u></b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>P3</b>	23 212 826,722	8 320 332,269
Autres passifs courants	<b>P4</b>	11 471 792,130	4 388 145,075
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>P5</b>	22 781 376,415	10 165 780,878
<b><u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u></b>		<b><u>57 465 995,267</u></b>	<b><u>22 874 258,222</u></b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b><u>64 669 854,732</u></b>	<b><u>23 658 404,308</u></b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u></b>		<b><u>78 496 515,735</u></b>	<b><u>24 131 291,494</u></b>

- Suite -

**3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :**

<u>Désignation</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserve légales</u>	<u>Prime d'émission</u>	<u>Amortissements différés</u>	<u>Résultats reportés</u>	<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>Total</u>
Solde au 31 Décembre 2011	5 000 000,000	0,000		0,000	0,000	0,000	5 000 000,000
Libération capital	5 000 000,000	0,000		0,000	0,000	0,000	5 000 000,000
Augmentations du capital selon AGE du 17/10/2012	2 500 000,000	0,000		0,000	0,000	0,000	2 500 000,000
Augmentations du capital selon AGE du 17/11/2012	2 500 000,000			0,000	0,000	0,000	2 500 000,000
Résultat au 31 Décembre 2012	0,000	0,000		0,000	0,000	-14 527 112,814	-14 527 112,814
<b>Solde au 31 Décembre 2012 Avant affectation</b>	<b>15 000 000,000</b>	<b>0,000</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-14 527 112,814</b>	<b>472 887,186</b>
Affectation Résultat 2012 suivant décision de l'AGO du 27/06/2013	0,000	0,000		-1 043 767,260	-13 483 345,554	14 527 112,814	0,000
<b>Solde au 31 Décembre 2012 Après affectation</b>	<b>15 000 000,000</b>	<b>0,000</b>		<b>-1 043 767,260</b>	<b>-13 483 345,554</b>	<b>0,000</b>	<b>472 887,186</b>
Augmentation du capital en 2013	12 500 000,000	0,000	12 500 000,000	0	0	0	25 000 000,000
Dividendes distribués	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0
Résultat de l'exercice 2013	0,000	0,000	0	0	0	-11 646 226,183	-11 646 226,183
<b>Soldes au 31/12/2013 avant affectation</b>	<b>27 500 000,000</b>	<b>0,000</b>	<b>12 500 000,000</b>	<b>-1 043 767,260</b>	<b>-13 483 345,554</b>	<b>-11 646 226,183</b>	<b>13 826 661,003</b>
Affectation Résultat 2013 suivant décision de l'AGO du 28/06/2014	0,000	0,000		- 3 232 936,434	- 8 413 289,749	11 646 226,183	0,000
<b>Soldes au 31/12/2013 après affectation</b>	<b>27 500 000,000</b>	<b>0,000</b>	<b>12 500 000,000</b>	<b>-4 276 703,694</b>	<b>-21 896 635,303</b>	<b>0,000</b>	<b>13 826 661,003</b>

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**TAWASOL GROUP HOLDING SA.**

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 juin 2014 à 10h00, la société TAWASOL GROUP HOLDING publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**Première résolution : Approbation du rapport du conseil d'administration**

Après la lecture du rapport du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires approuve, d'une manière définitive, le dit rapport dans son intégralité et dans tous les détails

**Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité**

**Deuxième résolution : Lecture des rapports du commissaire aux comptes**

Après lecture du rapport général et spécial des commissaires aux comptes, l'assemblée générale des actionnaires tient compte des dits rapports dans leur intégralité et dans tous les détails.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité**

**Troisième résolution : Approbation des états financiers de l'exercice 2013 :**

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée et des rapports des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve d'une manière définitive les états financiers arrêté au 31 décembre 2013 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie, et notes aux états financiers). Les états financiers individuels présentent un total bilan de 90 015 646 dinars et un résultat net de -232 472 dinars.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité**

**Quatrième résolution : Approbation des conventions règlementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2013 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe « TAWASOL GROUP HOLDING ».

**Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité**

- Suite -

**Cinquième résolution : Affectation des résultats de l'exercice 2013.**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 dans les résultats reportés.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité**

**Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2013.**

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2013.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité**

**Septième résolution : Pouvoirs en vue de formalités.**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité**

- Suite -

**2-Le bilan après affectation du résultat :****BILAN AU 31.12.2013 (exprimé en dinars Tunisiens)**

<b>ACTIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Immobilisations incorporelles		0	0
Amortissement des immobilisations incorporelles		0	0
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>		0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Immobilisations corporelles		0	0
Amortissement des immobilisations corporelles		0	0
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>		0	0
<b>Immobilisations financières</b>			
Immobilisations financières	1	89 994 156	89 994 156
Provisions sur immobilisations financières		0	0
<i>Immobilisations financières nettes</i>		89 994 156	89 994 156
<i>Total des actifs immobilisés</i>		89 994 156	89 994 156
<i>Autres actifs non courants</i>	2	0	24 484
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>89 994 156</b>	<b>90 018 640</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		0	0
Provision		0	0
<i>Valeurs d'exploitation nettes</i>		0	0
Clients et comptes rattachés		0	0
Provision		0	0
<i>Clients et comptes rattachés nets</i>		0	0
Autres actifs courants	3	11 490	32
Provision		0	0
<i>Autres actifs courants nets</i>		11 490	32
Placements et autres actifs financiers		0	0
Provision		0	0
<i>Placements nets</i>		0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	4	10 000	10 000
Provision		0	0
<i>Liquidités nettes</i>		10 000	10 000
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>21 490</b>	<b>10 032</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>90 015 646</b>	<b>90 028 671</b>

- Suite -

<b>BILAN AU 31.12.2013 (exprimé en dinars Tunisiens)</b>
--

<i>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</i>	NOTES	31-déc-13	31-déc-12
<hr/>			
<i>CAPITAUX PROPRES</i>	5		
Capital social		90 004 156	90 004 156
Réserves légales		0	0
Autres capitaux propres		0	0
Résultats reportés		-232 472	0
Effet des modifications comptables		0	0
<hr/>			
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>		<b>89 771 684</b>	<b>90 004 156</b>
<hr/>			
<i>PASSIFS</i>			
<hr/>			
<i>Passifs non courants</i>			
<hr/>			
Emprunts		0	0
Autres passifs non courants		0	0
Provisions		0	0
<hr/>			
<i>Total des passifs non courants</i>		<i>0</i>	<i>0</i>
<hr/>			
<i>Passifs courants</i>			
<hr/>			
Fournisseurs & comptes rattachés	6	76 359	0
Autres passifs courants	7	167 602	24 515
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
<hr/>			
<i>Total des passifs courants</i>		<i>243 961</i>	<i>24 515</i>
<hr/>			
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>243 961</b>	<b>24 515</b>
<hr/>			
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>90 015 646</b>	<b>90 028 671</b>

**3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :**

Désignation	Capital social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2013 avant affectation</b>	90 004 156	0	- 232 472	<b>89 771 684</b>
Affectation de résultat 2013 (AGO DU 27/06/2014)		- 232 472	232 472	0
<b>Soldes au 31/12/2013 après affectation</b>	90 004 156	- 232 472	0	<b>89 771 684</b>

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**TAWASOL GROUP HOLDING SA.**

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 juin 2014 à 11h30, la société TAWASOL GROUP HOLDING publie les résolutions adoptées :

**Première résolution : Approbation du rapport du conseil d'administration**

Après la lecture du rapport du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires approuve, d'une manière définitive, le dit rapport dans son intégralité et dans tous les détails.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité**

**Deuxième résolution : Lecture des rapports du commissaire aux comptes**

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes, l'assemblée générale des actionnaires tient compte du dit rapport dans son intégralité et dans tous les détails.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité**

**Troisième résolution : Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2013:**

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée et des rapports des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve d'une manière définitive les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie, et notes aux états financiers). Les états financiers consolidés présentent un total bilan de 87403 878 dinars et un résultat net de 8 239 541 dinars.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité**

**Quatrième résolution : Pouvoirs en vue de formalités.**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : <b>Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</b></p>
---

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «AIL 2014-1 »

**Montant :** 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

**Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :**

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

**Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 10 JUILLET 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,846%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,846%	999,914
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,850%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,855%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,860%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,865%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,870%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,873%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,879%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,881%	1 012,956
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,883%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,888%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,892%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,041%	999,288
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,169%	1 001,854
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,351%	888,973
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,404%	996,236
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,584%	1 031,519
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,744%		985,829
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,565
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	775,597
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	982,321
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	971,011
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		961,162
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,337
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	951,268

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,664	150,677		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,285	13,286		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,368	1,369		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,903	36,906		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,148	50,152		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	156,939	157,001		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	561,041	562,039		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	112,152	112,148		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,424	122,665		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,520	117,590		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,046	112,314		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	87,167	87,210		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	126,773	127,147		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	92,276	92,145		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,916	106,862		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 378,225	1 379,248		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 294,529	2 286,114		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,471	101,326		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,148	102,174		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,198	126,139		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 199,703	1 184,126		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	122,545	120,948		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,626	15,614		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	En liquidation	En liquidation		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 212,605	5 239,452		
26	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 090,601	5 128,937		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,180	2,192		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,912	1,922		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,077	1,066		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,399	106,410
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,221	102,230
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,105	104,115
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,748	100,760
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,746	101,758
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,143	105,152
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,220	102,231
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,214	101,224
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,658	101,662
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,337	103,351
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,431	100,444
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,434	102,460
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,357	102,368
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,768	104,779
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,688	103,699
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,745	101,753
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,805	100,815
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,825	102,836
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,747	100,758
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,936	101,947
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,199	103,208
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,589	100,600
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,667	101,678
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,275	103,284
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,597	100,607

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,352	10,353
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,113	101,123
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,029	102,039
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,506	99,581
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	66,045	66,042
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	141,643	141,934
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 407,834	1 411,030
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,702	108,694
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,978	107,082
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	80,534	80,572
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,635	16,638
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	258,920	258,471
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,323	31,369
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 279,986	2 287,638
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,533	74,680
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,109	56,145
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,860	99,852
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	110,186	110,197
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	97,147	97,259
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,322	11,324
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,145	12,154
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,469	15,484
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,270	14,279
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,000	12,015
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,663	10,669
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,411	10,411
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,589	10,592
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	119,970	120,055
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,664	121,743
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,501	10,562
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,906	102,098
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,823	19,853
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	73,330	73,485
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	75,846	75,946
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,875	95,955
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	88,056	88,386
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	96,179	96,544
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,239	101,279
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,534	9,532
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,082	8,041
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,442	94,219
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,670	96,254
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	129,592	129,697
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,290	10,141
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	118,040	117,791
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,174	117,175
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	100,530	100,345
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	100,039	99,388
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	176,255	175,999
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,105	160,837
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,605	140,592
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 396,434	8 383,385
107	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,377	18,298
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	130,966	130,826
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 486,074	1 476,494
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	103,455	102,197
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,915	85,746
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,526	111,956
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 545,581	8 526,491
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,748	8,755
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,673	8,641

\* En liquidation pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel